



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 15 décembre 2023 à 19 h, à la salle communautaire au 849, chemin du Tour-du-Lac, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Chantal Crête Anik Bois (absente) Manon Bastien Couturier
Gilles Ladouceur Don Saliba Jocelyn Martel

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs est présent à la salle du conseil.

Les membres du conseil sont présents et il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

Ouverture de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation et adoption du budget 2024.
3. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2024, 2025, 2026).
4. Période de questions.
5. Levée de la séance.

La directrice générale et greffière-trésorière atteste avoir remis l'ordre du jour aux membres du Conseil. Tous les membres du conseil sont présents, et renoncent à invoquer le défaut d'accomplissement des formalités de convocation prévues au *Code municipal du Québec*.

Il y a environ 7 personnes qui assistent à la séance

La séance extraordinaire ouvre à 19 h.

1.

558-12-2023
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'il y a quorum et que les membres du conseil présents y consentent;

Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2.

Présentation et adoption du budget 2024

Monsieur Jean-Paul Descoeurs, maire, présente les prévisions budgétaires de la prochaine année.

559-12-2023
Adoption des prévisions budgétaires 2024



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'article numéro 988 du Code municipal du Québec permettant au conseil de toute municipalité locale de décréter, par règlement, que la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;
CONSIDÉRANT le règlement numéro 257 en vigueur à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon adopte les prévisions budgétaires selon ce qui suit :

REVENUS	2024
Taxés foncières	2 432 877 \$
Service de la dette	449 118 \$
Sûreté du Québec	402 394 \$
Quote-part MRC	252 497 \$
Compensation tenant lieu de taxes	3 000 \$
Taxes pour services municipaux	363 059 \$
Services rendus aux organismes municipaux	283 564 \$
Imposition de droits et amendes	424 582 \$
Intérêts	34 500 \$
Transferts	317 530 \$
Autres revenus	139 709 \$

TOTAL DES REVENUS 5 102 830 \$

CHARGES 2024

Administration générale	1 101 065 \$
Sécurité publique (comprends la SQ)	805 010 \$
Transport	1 244 376 \$
Hygiène du milieu et protection de l'environnement	712 999 \$
Aménagement, urbanisme et développement	485 988 \$
Loisirs et culture	284 274 \$
Frais de financement	150 218 \$
Dette à long terme et affectations	318 900 \$

TOTAL DES CHARGES 5 102 830 \$

TAUX DE TAXATION

Valeurs imposables (au 30 novembre 2023) : 505 575 900 \$

Taxes foncières	0,4812 /100 \$
Service de la dette	0,0888 /100 \$
Quote-part MRC	0,0499 /100 \$
Réfection des chemins	0,0551 /100 \$

TOTAL 0,6751 /100 \$

QUE la tarification relative aux différents services dispensés par la Municipalité soit établie par un règlement à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

3.

Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2024, 2025, 2026).

Madame Manon Bastien Couturier, conseillère, présente le programme triennal d'immobilisation pour les années 2024, 2025 et 2026.

560-12-2023

Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation (2024, 2025, 2026)

CONSIDÉRANT QUE suivant les dispositions de la Loi, le Conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations, en même temps que les prévisions budgétaires de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ce programme énonce les intentions du Conseil quant aux investissements prévus pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil adopte le programme triennal d'immobilisation décrit ci-après pour les années 2024-2025-2026;

DÉPENSES EN INVESTISSEMENTS	2024	2025	2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
MATÉRIELS INFORMATIQUES	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
MOBILIERS DE BUREAU			
AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENT - HDV	275 000 \$	30 000 \$	
GÉNÉRATRICE HDV			
STATIONNEMENT			
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE			
VÉHICULES	25 000 \$		500 000 \$
BÂTIMENTS			20 000 \$
OUTILS	73 100 \$	55 000 \$	55 000 \$
MACHINERIES			
BORNES SÈCHES	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
TRAVAUX PUBLICS			
BÂTIMENTS			100 000 \$
VÉHICULES	252 500 \$	500 000 \$	300 000 \$
OUTILS			
MACHINERIES			
CHEMINS/RUES	78 000 \$	1 645 000 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU			
REMISE POUR SERPUARIENS			30 000 \$
BARRIÈRES POUR CLÔTURES ENTRÉES			
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOCENTRE	20 000 \$		200 000 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR			
MATÉRIELS INFORMATIQUES	5 000 \$		
MOBILIERS DE BUREAU	5 000 \$		
ACQUISITIONS DE TERRAINS			
EMBAUCHE DE SERVICES PROFESSIONNELS			
MISE EN VALEUR - STRUCTURES			



No de résolution
ou annotation

LOISIRS, CULTURE ET PARC	
MATÉRIELS INFORMATIQUES	
MOBILIERS DE BUREAU	
BÂTIMENTS	100 000 \$
STATIONNEMENTS	
STRUCTURES, ÉQUIPEMENTS ET JEUX	42 000 \$
TOTAL / INVESTISSEMENTS	805 600 \$ 2 260 000 \$ 1 335 000 \$

REVENUS POUR INVESTISSEMENTS	2024	2025	2026
TAXATION	(278 872 \$)		
APPROPRIATION SURPLUS	(276 728 \$)		
SUBVENTIONS	(250 000 \$)		
RÉSERVES FINANCIÈRES			
FINANCEMENT EMPRUNT			
FONDS DE ROULEMENT			
TOTAL	(805 600 \$)		

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

Monsieur Jocelyn Martel quitte la séance à 19 h 19.

5.

561-12-2023
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale et greffière-trésorière